



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SITUATION HYDROLOGIQUE

du bassin

RHÔNE – MÉDITERRANÉE

à la fin octobre 2005

Document établi à partir des informations fournies par les DIREN Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et les délégations régionales du Conseil Supérieur de la Pêche ainsi que la collaboration du B.R.G.M., d'E.D.F., de Météo France, du Service de la Navigation, de la Compagnie Nationale du Rhône et de B.R.L..

BULLETIN

SITUATION CLIMATIQUE

Précipitations brutes de septembre et octobre 2005 :

N.B. : Les cartes de la situation météorologique du bassin Rhône-Méditerranée sont accessibles à l'adresse suivante : http://www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes/bassin_rmc/bsh/intro_bsh.htm.

La répartition des précipitations au cours du mois de septembre est très contrastée : des pluies intenses se produisent en début de mois sur le sud du bassin, le Gard, la Lozère, une partie du var et les Alpes-Maritimes, donnant localement des cumuls pluviométriques sur 48 heures de 200 mm.

Le 6 septembre, les départements de l'Hérault et du Gard sont élevés au niveau de vigilance rouge (vigilance utilisée seulement pour la 3^{ème} fois depuis 2001). Cet épisode constitue l'événement marquant du mois. Les pluies du reste du mois sont peu abondantes hormis ponctuellement sur les reliefs, comme par exemple le 11 septembre.

Octobre est un mois très doux sur le nord du bassin, l'écart aux normales de températures se faisant davantage ressentir au nord (+4,8 °C d'écart sur les températures maximales à Pontarlier dans le Doubs). Les pluies de début de période concernent plus particulièrement le nord du bassin. A l'inverse, les épisodes de deuxième et troisième décades touchent davantage le sud. Des cumuls pluviométriques de l'ordre de 250 mm sont présents en Ardèche, tandis que l'on ne mesure qu'autour de 50 mm en Côte d'Or et en Haute-Saône et 35,2 mm à Bourg Saint Maurice en Savoie.

Les précipitations sont satisfaisantes sur le sud des Pyrénées-Orientales, le centre de l'Aude, le nord de l'Hérault et le sud de la Lozère. L'arrosage est par contre faible sur les Bouches-du-Rhône. Sur le reste du bassin méditerranéen, on mesure de 100 à 175 mm de cumul de précipitations pour le mois.

Rapport à la normale depuis le 1er septembre 2005 :

Le sud du bassin enregistre un excédent pluviométrique, de 100 à 200 % de la normale, depuis l'Ardèche et le sud de la Drôme à l'ensemble du bassin méditerranéen excepté le littoral des Pyrénées-Orientales et les Hautes-Alpes. Le reste du bassin Rhône-Méditerranée est déficitaire. Les pluies ont été particulièrement absentes en ce mois de septembre de la plaine de Bièvre au Bugey et au Mâconnais, mais également sur la vallée de la Maurienne et la chaîne de Belledonne.

En octobre, le déficit s'atténue de manière générale sur le nord du bassin hormis sur le sud et à l'est de la Savoie qui conserve un déficit pluviométrique de 50%. Le val de Saône bénéficie des pluies du mois d'octobre et affiche un manque de l'ordre de 30%. Le constat est identique dans l'ouest lyonnais et le massif des Bauges.

Dans le sud du bassin, les rapports à la normale sont excédentaires sur une zone allant du Mont Aigual au sud des Pyrénées-Orientales, voisins de la normale sur la Lozère, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes et déficitaires partout ailleurs.

Précipitations efficaces cumulées depuis le 1^{er} septembre 2005 :

En septembre, les températures sont supérieures aux normales mensuelles, notamment au cours de la première décade où les températures maximales dépassent les 30° C : 36°C à Aubenas (07) le 3, 33.7°C à Lyon (69) et 32.5°C à Savigny-Les-Beaune (21) le 4. La deuxième décade est nettement plus fraîche et on revient à une situation normale en troisième décade.

En ce qui concerne les précipitations, la situation est déficitaire sur tout le nord bassin sauf en Ardèche. En dehors des zones à relief comme le Jura, les Vosges, la Savoie et plus au sud sur les massifs du Vercors du Devoluy et des Baronnies, les pluies efficaces y affichent un bilan négatif.

Le bilan hydrique potentiel est par contre largement positif sur le bassin méditerranéen où les pluies ont été intenses. Il y reste cependant négatif sur les Pyrénées Orientales, une partie de l'Aude et les Hautes-Alpes.

En octobre, le bilan hydrique reste négatif globalement sur l'ouest du bassin jusqu'au nord de l'Ardèche et de la Drôme à la hauteur de Saint-Vallier(26) mais également sur les Alpes, au sud de Bourg-Saint-Maurice (73). Par ailleurs, certains cumuls dépassent les 300 millimètres sur les Cévennes.

Le bassin méditerranéen conserve un bilan hydrique potentiel est largement positif là où les pluies ont été intenses. Il reste négatif sur les Bouches-du-Rhône.

Dans le détail, la situation dans chaque région est la suivante :

- en Bourgogne :

Avec la pluie tombée début septembre on avait cru que le signal de la recharge avait sonné. Il n'en était rien et le cumul mensuel, comme celui du mois précédent, est largement inférieur à la normale. Schématiquement, on peut dire que le déficit hydrique est croissant avec la situation méridionale du poste. Températures clémentes et ensoleillement ont fait le bonheur des vendangeurs mais n'ont pas favorisé la baisse de l'évapotranspiration qui reste encore supérieure au cumul pluviométrique. La fin de l'étiage est retardée.

Ce mois d'octobre 2005 est l'un des plus doux que la Bourgogne ait connu. Le bassin de la Saône et le sud de la région ont néanmoins reçu des quantités d'eau quasi normales mais, compte tenu de l'évapotranspiration, ce ne fut pas suffisant pour inverser la tendance à la baisse.

- en Franche-Comté :

En septembre, les cumuls de précipitations varient de 40 à 120 mm et ne représentent que 50 à 80 % de la moyenne. Il ne tombe que 40 à 70 mm en-dessous de 500 m.

Le déficit s'observe toutefois sur le sud du Haut Jura et le secteur de Giromagny. Il est moindre sur Luxeuil, Maïche, Belfort et Besançon. À noter, à Montbéliard, l'averse orageuse du 5 avec 43 mm.

La moyenne des températures dépasse la normale d'environ 1,5°C, malgré l'alternance de deux épisodes, l'un chaud du 1 au 8 avec des relevés de 24 à 30°C de la montagne aux plaines, l'autre plus frais du 17 au 22 où le thermomètre atteint difficilement 10 à 15°C avec apparition des premières gelées en altitude.

Les première et dernière décades sont bien ensoleillées. Avec 165 à 194 heures, l'insolation dépasse la moyenne de 10 à 20 %.

Les précipitations sont faibles de 60 à 120 mm et ne représentent que 50 à 90 % de la valeur mensuelle. Seuls les secteurs de Maïche et le Finage reçoivent pratiquement la quantité normale de pluie tandis que les sommets vosgiens et la région de Maïche connaissent un fort déficit.

La moyenne des températures dépasse de 2°C la normale. Les premiers jours du mois sont frais de 5 à 14°C des reliefs aux plaines, les derniers jours enregistrent des maximales record supérieures à 20°C.

Très proche de celle de septembre, la durée d'insolation, 165 à 180 heures, dépasse la moyenne de 50 %.

- en Rhône-Alpes :

Le mois de septembre aura été particulièrement peu arrosé sur l'ensemble de la région avec des écarts par rapport aux moyennes saisonnières très marqués, pouvant atteindre 60% notamment à Ambérieu, Grenoble et Lyon.

La tendance évolue au cours du mois d'octobre pour ces trois villes où les pluies cumulées redeviennent conformes aux normales saisonnières voire supérieures. Le reste de la région présente toujours un déficit pluviométrique, faible sur la Loire et le sud, important en Savoie.

Depuis le printemps, le déficit pluviométrique généralisé sur la région, s'accroît. Il est de l'ordre de 30 % depuis le mois de mai sur toutes les stations.

- en **Languedoc-Roussillon** :

Après douze mois remarquables par le déficit hydrologique, les mois de septembre et octobre ont bénéficié de précipitations abondantes.

Début septembre, de violentes pluies se sont abattues sur le département du Gard et le Montpelliérais avec des cumuls dépassant localement les 250 mm en 48 heures.

Au cours du mois d'octobre, l'ensemble de la région a été correctement arrosée, à l'exception de l'ouest des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Cependant, pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre, les rapports aux normales restent déficitaires (13% à Castelnaudary, 14% à Nasbinals, 51% à Saint-Gilles).

- en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** :

La première décade de septembre a été marquée par d'importants orages sur les départements côtiers, de bien moindre importance sur les départements alpins et le Vaucluse, conduisant à un spectaculaire redressement des cumuls de précipitations pour la période de juin à septembre sauf sur les départements Vaucluse, Hautes-Alpes et nord des Alpes de Haute-Provence qui restent légèrement déficitaires. En conséquence, un début d'amélioration est observé sur les différentes ressources en eau, notamment les nappes. La tendance sur les cours d'eau est suspendue aux conditions de précipitations cet automne.

Le mois d'octobre a été moyennement et diversement arrosé sur l'ensemble du territoire permettant de retrouver un niveau quasiment normal de précipitations, sauf sur le département des Bouches-du-Rhône pour lequel le déficit reste inférieur à 40 % d'un niveau moyen mensuel. Cependant, c'est insuffisant et le retour à des conditions hydrologiques ordinaires est compromis sur l'ensemble des ressources en eau.

- en **Corse** :

Le bulletin hydrologique de Corse est accessible à l'adresse suivante :

<http://195.221.141.2/atlas/bhydro.asp?annee=2005>

DEBITS DES COURS D'EAU

- en Bourgogne :

Septembre : la faiblesse persistante des pluies nous amène à grands pas vers un étiage tardif quelque peu préoccupant. Certaines rivières accusent un débit inférieur à celui qu'on pouvait observer au plus fort de l'été. Les minima de septembre sont encore cantonnés à des périodes de retour acceptables, triennales à quinquennales sèches pour la plupart, mais on commence à relever des valeurs décennales et même vicennales ici et là. C'est le cas de la Vingeanne et de la Grosne, dans le bassin de la Saône.

Compte tenu des prévisions de pluie peu encourageantes on peut s'inquiéter pour le milieu aquatique.

En octobre, le déficit pluviométrique est moins marqué sur le bassin Rhône-Méditerranée que sur le reste de la région Bourgogne. Les pluies ont permis aux cours d'eau de rester dans des gammes de débit acceptables. Les valeurs relevées sont inférieures à la moyenne mais la plupart du temps les périodes de retour sont comprises entre 2 et 5 ans. Quelques exceptions ici ou là comme sur la Seille et la Grosne viennent nuancer ce constat somme toute positif.

- en Franche-Comté :

En septembre, le déficit pluviométrique, observé à basse altitude, est responsable de l'étiage quinquennal des cours d'eau haut-saônois : Sacey, Semouse, Salon, Ognon, et quadriennal de la Savoureuse à Belfort. Le reste de la région, Doubs supérieur, Lison, Bienne et Hérisson, connaît des basses eaux de période de retour de 2 à 3 ans.

En octobre, le maintien des niveaux d'étiage se poursuit sur le Doubs supérieur, l'Ognon et le Rahin avec des périodes de retour de 2 à 3 ans. La fréquence triennale apparaît sur la Bienne, le Hérisson et la Savoureuse. Par contre, au nord ouest de la Haute-Saône, la Semouse et le Salon atteignent la fréquence décennale.

- en Rhône-Alpes :

La sécheresse perdure sur la quasi totalité des cours d'eau de la région. Les quelques pluies d'octobre ont cependant permis de recharger partiellement les cours d'eau de la façade sud est. Les secteurs du nord présentent, quant à eux, des étiages plus marqués que les mois précédents.

Avec le manque de pluie, la tendance s'est aggravée pour les secteurs de la Dombes, de la Bresse, du Jura, du Genevois Chablais, du Bassin du Bourget où l'on observe des valeurs d'écoulement dont les périodes de retour sont souvent supérieures à 10 ans.

La situation s'est quelque peu améliorée pour les secteurs du Massif du Pilat, du Nord Vivarais, de l'Ardèche et des Alpes bien que les écoulements demeurent faibles pour la saison. Partout ailleurs la situation est restée stable avec des écoulements inférieurs aux moyennes saisonnières. Sur l'ensemble de la région, seul le massif du Vercors présente des écoulements conformes aux normales.

- en Languedoc-Roussillon :

A la fin août, de nombreux bassins étaient toujours en situation d'étiage sévère. Septembre aura été marqué par des événements pluvieux localisés particulièrement intenses. L'événement le plus marquant a eu lieu les 6, 7 et 8 septembre dans le Gard, où les cours d'eau du bassin du Vistre sont sortis de leurs lits et ont provoqué de nombreux dégâts. Les pluies ont par ailleurs été bénéfiques pour la majeure partie des cours d'eau qui étaient en situation d'étiage.

Toutefois, à la fin octobre, certains bassins tels que l'Hérault, la Cèze, et les Gardons, présentaient toujours des signes de sécheresse, leurs débits demeurant en-dessous des normales saisonnières.

- en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Sous l'influence des orages, les cours d'eau littoraux ont réagi et la plupart des débits moyens mensuels sont très au-delà des débits moyens observés les années précédentes (de 2 à 4 fois). Cependant, en fin de mois, ces cours d'eau : la Siagne, l'Artuby, l'Argens, le Loup, ont retrouvé des niveaux proches des niveaux moyens, voir inférieurs. Par ailleurs, dans le Vaucluse et les départements des Hautes-Alpes, des

Alpes de Haute-Provence et à l'ouest des Alpes Maritimes, la situation est contrastée, la Durance, l'Auzon, le Lauzon, la Roya sont encore en étiage plus ou moins sévère, voire très sévère comme le Coulon qui reste sans écoulement.

On est en attente d'une tendance à l'amélioration plus sensible pour sortir de la sécheresse.

Les attentes n'ont malheureusement pas été satisfaites. Les précipitations d'octobre n'ont pas soutenu les débits des cours d'eau qui sont en baisse par rapport à septembre, à l'exception de la Siagne et du Bes. La plupart des débits moyens mensuels sont inférieurs aux débits moyens habituellement observés et plutôt proches de la moitié des niveaux normaux. La sécheresse se poursuit.

EPISODES DE CRUE NOTABLES en septembre et octobre

Les 6 et 8 septembre, le département du Gard a été touché par un événement pluviométrique intense qui a concerné plus particulièrement le bassin du Vistre.

L'organisation de ce phénomène pluvieux en deux phases distantes de 24 heures ainsi que la période à laquelle il s'est produit, après une sécheresse sévère, ont heureusement conduit à amoindrir ses effets en terme de crue.

Il n'en demeure pas moins que le bassin versant médian et aval du Vistre a été localement le siège de cumuls pluviométriques centennaux puis vingtennaux générateurs de forts ruissellements sur les petits bassins versants et sur les surfaces imperméabilisées, susceptibles de provoquer de nombreux dégâts.

L'épisode pluvieux des 12, 13, 14 et 15 octobre a concerné les départements des Pyrénées Orientales et de l'Aude. Il a occasionné des cumuls de précipitations supérieurs à 100 mm sur plusieurs bassins (Tech, Agly, Orbieu). Les cumuls les plus importants ont été enregistrés sur les Corbières (plus de 100 mm le 13/10) avec des maximales autour de 150 mm.

Lors de cet épisode, la réaction hydrologique la plus significative a été celle de l'Orbieu aval (niveau orange de la future carte de vigilance).

SITUATION DES NAPPES

- en Bourgogne :

En septembre, le retour des pluies efficaces se faisant attendre, les nappes continuent à se vidanger et se situent maintenant à des niveaux proches de ceux qu'on observe une année sur cinq.

On peut quand même être raisonnablement optimiste quand on voit la petite réaction des nappes aux pluies modestes de la fin du mois. Cette réaction montre que l'inversion de la tendance est proche et qu'une pluviométrie normale suffirait à la déclencher. Cette inversion se produit le plus souvent dans le courant du mois d'octobre.

Le mois d'octobre n'a cependant pas répondu aux attentes. Les quantités d'eau tombées n'ont généré aucune pluie efficace et le niveau des nappes, contrairement à l'habitude, a continué à descendre de manière inéluctable. On se retrouve donc maintenant à des niveaux inhabituels pour un mois octobre, situation quinquennale sèche le plus souvent. Les premières difficultés sont apparues sur quelques captages qui ne permettaient plus un approvisionnement normal en eau potable.

- en Franche-Comté :

Après un mois d'août plutôt positif, les niveaux reprennent une descente modérée seulement interrompue par une remontée modeste et temporaire en milieu de cycle. C'est le cas des nappes d'accompagnement du Doubs et de la Loue qui abandonnent quelques centimètres entre le début et la fin du mois ; les aquifères majeurs du Breuchin et de Pontarlier ne perdent également que quelques centimètres.

Le karst profond de la vallée du Doubs perd, quant à lui, 50 cm. En résumé, un mois de septembre placé sous le signe de la stabilité, avec des niveaux légèrement inférieurs à la moyenne du mois considéré.

Un mois pour rien : les niveaux oscillent autour de leurs valeurs du début du mois, c'est à dire autour de cotes sensiblement inférieures à la moyenne d'un mois d'octobre. Quelques gains peu significatifs (10 cm) pour la nappe de Pontarlier et celle du bas Doubs et quelques pertes anecdotiques pour la nappe du Breuchin (5 cm) et l'aquifère des calcaires profonds de la vallée du Doubs (1 m).

L'été se prolonge !

- en Rhône-Alpes :

La recharge des nappes souterraines n'est pas encore engagée à l'exception de la Dombes, de la plaine de Valence et de la vallée du Guiers où l'on observe des niveaux supérieurs aux moyennes saisonnières. La situation s'est dégradée sur le pourtour lémanique, le Genevois, la vallée de l'Isère, la Combe de Savoie et les massifs de Chartreuse, Bauges et Aravis où la piézométrie est basse à très basse pour la saison.

En basse vallée de l'Ain, les niveaux sont toujours bas pour la saison bien que les pompages agricoles soient stoppés.

Dans le Jura, le val de Saône et les alluvions fluvio-glaciaires du Pays de Gex, les niveaux demeurent inférieurs à très inférieurs aux normales saisonnières avec des périodes de retour supérieures à 10 ans.

Dans le Bas Dauphiné, les niveaux piézométriques observés sur les aquifères de l'Est Lyonnais, de la vallée de Vienne et de Bièvre Valloire sont conformes aux moyennes saisonnières avec une tendance à la baisse. La piézométrie de la molasse-miocène du Bas-Dauphiné et de la Bourbre est quant à elle plus basse que les moyennes saisonnières.

Les niveaux observés sur la plaine de Valence sont supérieurs aux moyennes saisonnières et restent bas dans la plaine de Romans et la vallée de la Drôme. Malgré la tendance à la hausse pour les aquifères karstiques du sud Drôme les niveaux restent bas à très bas pour la saison. Il en est de même pour le Vercors avec une tendance orientée à la baisse.

- en Languedoc-Roussillon :

Du fait des pluies importantes de septembre, les niveaux piézométriques continuent à remonter pratiquement sur tous les aquifères observés et les recharges des aquifères se poursuivent, même si dans certains secteurs ces recharges restent encore insuffisantes pour revenir à une situation proche des moyennes, notamment sur l'ouest

de la région qui a été moins arrosé. Ainsi, on reste encore sous les moyennes interannuelles pour l'aquifère villafranchien, entre le Lez et le Vidourle, dans l'Ouest audois et sur l'aquifère pliocène du Roussillon.

Par contre, en Roussillon, dans les nappes superficielles, on se situe au niveau des moyennes interannuelles, voire même localement au dessus de ces moyennes. A noter que dans l'Ouest audois, la situation piézométrique a peu évolué durant les deux derniers mois et l'on ne constate pas encore de recharge.

En octobre, on constate une poursuite modérée de la recharge des eaux souterraines sur l'ensemble de la région, à l'exception de l'ouest audois. En dehors de l'aquifère profond du Roussillon et des ressources superficielles de la Margeride, le niveau des nappes se rapproche des normales saisonnières et il est même supérieur dans le sud du Gard (importante recharge localisée liée aux fortes pluies de septembre).

- **en Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

D'abondantes précipitations ont touché plusieurs secteurs de la région PACA en septembre, plus particulièrement pendant la première décennie : l'est des Bouches-du-Rhône, le Var et l'ouest des Alpes-Maritimes ont été particulièrement concernés par ces précipitations. Ces événements ont localement amorcé des recharges significatives, surtout dans les nappes de faible inertie (nappes alluviales intimement liées aux cours d'eau, nappes perchées de faible extension...). Les deux dernières décennies de septembre ont connu des précipitations bien moindres, voire inexistantes, ce qui a contrarié le début de recharge, mais a quand même permis la stabilisation des niveaux des nappes à des valeurs se rapprochant des normales mensuelles.

Ces fortes précipitations ne se sont pas reproduites sur la région en octobre. Seuls les sommets des Alpes et la région de Gap ont connu des événements pluvieux (ou neigeux) dépassant les normales sur 30 ans. Partout ailleurs, les précipitations ont été, au mieux, équivalentes à ces normales, voire très souvent inférieures avec un déficit marqué dans les Bouches-du-Rhône. Cette situation a engendré de rares épisodes de recharge, notamment dans le secteur du Drac ou dans l'est du littoral varois. Le cumul de précipitations depuis septembre atteint les normales dans l'est de la région, alors qu'il est quasiment nul dans la partie centrale de la région PACA. Ce constat se situe dans la continuité de ce qui avait été observé en septembre.

D'une façon générale, l'étiage ne semble pas avoir pris fin en octobre, les nappes continuant à baisser là où il n'y a pas eu de précipitations significatives autres que celles de septembre.

ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET SITUATION PISCICOLE

Etat des écoulements, milieux aquatiques

Les situations sont contrastées sur l'ensemble du bassin avec dans l'ensemble des niveaux assez bas.

Au nord du bassin (sous bassins Saône et Doubs)

Les cours d'eau présentent une situation d'étiage, les niveaux sont bas sur toute la région mais les débits, bien que faibles, demeurent stables. Les récents orages ont provoqué quelques montées d'eau fugaces sur les reliefs.

Le réseau ROCA n'a pas été activé sur l'ensemble de la région.

Une forte turbidité a été observée dans les cours d'eau de prémontagne, suite aux épisodes pluvieux.

Une aggravation de la pollution (phénomène saisonnier) a eu lieu pendant la période de vendange dans le département du Jura.

Les milieux, sur l'ensemble de la région, sont fragilisés par la faible dilution des rejets chroniques à cause de la faiblesse des débits .

Partie centrale du bassin (région Rhône-Alpes)

Le bassin de l'Ain connaît une situation d'étiage avec une baisse régulière des niveaux malgré la dernière pluie de fin octobre.

Même situation pour l'axe Isère : situation d'étiage et baisse régulière des niveaux. Il n'y a plus d'usages impactant le milieu.

Le ROCA a été désactivé à la mi septembre. Dans les départements de la Drôme de l'Isère et de la Loire, les indices départementaux à la mi septembre étaient inférieur ou égal à 8 .

Sur l'axe Drome, les niveaux sont bas mais en augmentation régulière, les pompages agricoles sont arrêtés.

Su l'axe Ardèche, écoulement de plein bord et augmentation régulière des niveaux ces dernières semaines. Le ROCA a été désactivé vers le 10 septembre.

En Savoie, l'altération de la qualité de l'eau en aval des rejets d'effluents des stations d'épuration maintient les développements algaux. Dans ce même département, un colmatage important de la rivière la Leysse, sur une section de plusieurs kilomètres, non loin de son affluence dans le lac du Bourget, a été entraîné par la réalisation de travaux en rivière

Pour l'ensemble des sous bassins, sauf celui de l'Ardèche, le faible débit des cours d'eau va sans doute perturber de façon importante la remontée des géniteurs de salmonidés, si ne surviennent pas rapidement des précipitations notables.

Si le niveau des grands lacs reste bas, des perturbations peuvent survenir bientôt pendant la période de reproduction des corégones.

Dans la partie sud (bassin du Rhône en aval de l'Ardèche, fleuves côtiers)

La situation des écoulements se dégrade d'ouest en est.

Récemment les niveaux étaient assez bas pour les cours d'eau autois .

Les niveaux des cours d'eau des bassins des côtiers ouest et affluents du Rhône (Gardon) présentent une situation normale, suite aux précipitations et à la forte baisse des prélèvements. Cependant, au début du mois d'octobre dans la plupart des cours d'eau héraultais, les milieux aquatiques, en particulier les petits fleuves côtiers et leurs affluents (Libron, Coulazou), sont restés sensibles aux rejets polluants du fait de la faiblesse des débits. La qualité de l'eau a ainsi été dégradée notamment par les rejets d'établissements viticoles.

Dans les départements de la région Languedoc Roussillon le réseau ROCA n'était plus activé dès la mi-octobre.

A l'est du Rhône, la situation des écoulements ne s'est que médiocrement améliorée en septembre et même détériorée en octobre pour la plupart des bassins, en particulier ceux des affluents de la Durance supérieure et moyenne (Hautes Alpes, Alpes de Haute Provence), les bassins des côtiers est (département du Var), ainsi que les cours d'eau vauclusiens. Des assecs sont encore constatés en cette fin octobre sur le bassin de l'Argens

(Issole, Caramy, centre Var), sur le Largon (Durance moyenne, secteur de Forcalquier) et sur les sous bassins du Lez, de l'Aygues et de l'Ouvèze.

Fin octobre, le réseau ROCA restait activé dans quatre départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Début octobre, sur cinq départements ayant réalisé des observations, quatre étaient en situation délicate (indice départemental inférieur à 8) dont trois présentant des indices inférieurs à 7.

Sur le Largon, la situation des peuplements piscicoles peut être qualifiée de catastrophique .

Des problèmes de turbidité passagère et de colmatage des fonds ont eu lieu localement dans les cours d'eau des Hautes Alpes, phénomènes similaires à ceux observés au nord du bassin .

Les conséquences cumulées de quatre années consécutives de sécheresse se sont ressenties sur les cours d'eau varois en 2005 et représentent un impact important.

Durant la saison d'étiage estival, les brigades départementales du Conseil supérieur de la pêche ont participé à des opérations de jaugeages et de contrôles des débits, à la demande des Missions interservices de l'Eau.

Peuplements piscicoles

Les évènements de mortalité signalés en juillet- août sont les suivants :

<i>Bassin ou cours d'eau</i>	<i>Espèces concernées, cause de mortalité</i>
Franche comté	
Le Durgeon (71)	Forte mortalité, plusieurs centaines de kg de poissons, suite au lessivage des déversoirs d'orage après les pluies de septembre.
Rhône –Alpes	
La Loy, bassin de l'Isère supérieure (73)	Mortalité causée par une substance bactéricide destinée à l'entretien des canons à neige (station de ski des Ménuires).
Côtiers ouest	
Sous-affluent de l'Orb	Mortalité due à un rejet polluant dans l'égout pluvial
Affluent héraultais du fleuve Aude	Mortalité causée par un rejet de cave viticole.

Impacts de la sécheresse sur les milieux aquatiques

Les conséquences des faibles débits sont une amplification de la dégradation de la qualité de l'eau (baisse de la capacité d'autoépuration), une réduction importante de la capacité d'accueil des cours d'eau par mise à sec des zones les plus biogéniques (sous berges). Les linéaires asséchés, provoquant de nombreuses mortalités des peuplements piscicoles, ont été importants dans la partie sud (affluents du Rhône, Cèze, Gardons, Ouvèze, affluents de la Durance et surtout les côtiers est, en particulier les cours d'eau varois. Une amélioration des débits va survenir rapidement sur certaines bassins, suite aux importantes précipitations de début novembre et les conditions de migration des salmonidés vers les zones de frayères, sous conditions actuellement médiocres, seront très vite améliorées.

L'amélioration de la qualité de l'eau et le décolmatage des fonds devraient être également rapides.

Par contre, la régénération des peuplements piscicoles, consécutive aux pertes de stock et de capacité d'accueil citées sera beaucoup plus longue.

Réseau d'observation des crises et assecs (ROCA)

L'indice ROCA, issu du Réseau d'Observation de Crise des Assecs, mis en place en 2004 par le CSP, traduit l'état des ruptures d'écoulement ou des assecs et permet ainsi d'apprécier la fonctionnalité du milieu aquatique en rivière vis à vis des écosystèmes aquatiques et des peuplements piscicoles. Les bornes de l'indice sont :

- 10 (situation normale, absence de ruptures d'écoulement et d'assec) ;
- 10 à 8 situation de vigilance (faible pourcentage de stations en rupture d'écoulement ou en assec) ;
- 8 à 4 situation délicate ;
- 4 à 0 situation préoccupante (pourcentage important de stations en rupture d'écoulement ou en assec) ; 0 situation très grave (100% des stations en assec).

N.B : Consulter la note méthodologique et de présentation du réseau ROCA sur le site du Conseil Supérieur de la Pêche (<http://www.csp.environnement.gouv.fr>).



départements		semaines	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
CHAMPAGNE ARDENNE	Haute Marne	52	9,8			9,6		8,8		9		9,4										
LORRAINE	Vosges	88	10	10		9,8		10		9,8												
BOURGOGNE	Saône et Loire	71	10	10			10		8,8		8,3	8,3	8,3	8,8	8,7			10		10		
	Côte d'Or	21					7,9	8	7,1	5,6	5,2	5,4										
FRANCHE COMTE	Doubs	25																				
	Jura	39																				
	Haute Saône	70																				
	T.de Belfort	90																				
RHONE ALPES	Ain	1																				
	Ardèche	7		9,4	8,4	7,8	7,2	7	7,2	6,6	6,9	7,2	10									
	Drôme	26	8,1	8,1			6,1	5														
	Isère	38	8,2			7,7		6					6,7	8,0								
	Rhône	69		9,6	9,6	8,9	7,9	8	7,5	7,8	8	7,9			8,8	9,6						
	Loire	42					9,2	9	8,8	8,8	8,8	9,4	8,5	9,4								
	Savoie	73																				
	Haute Savoie	74	9,8	10	10	10	9,1	10	9,6	9,6												
LANGUEDOC ROUSSILLON	Aude	11						7			7,6		9,2									
	Gard	30	5,3				5,2		5,2				10			10						
	Hérault	34	7,6		7,7			8			6,2	6,2						9				
	Lozère	48	5,9				4,9			3,2												
	Pyrénées Orientales	66				8,8	8,5	8	7,7	7,3	6,9	6,9	6,9									
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Alpes de Hte Provence	4		7,6	7,5	7,4	6,3	8	5,6	6,3	6,2	5,2	7,1	7,1	7,3	6,8	7	7	6,8	8	7,5	8,6
	Hautes alpes	5	8,5		7,1	8		5	6,3		5,9	5,2	7,8		8		8					
	Alpes Maritimes	6	8,3	7,5	7,5	7,5	6,7	7	6,3	6,3	6,3	5,8	8,3									
	Bouches du Rhône	13	6,1			5,9		5		4,8		6,1		8,9		9		8				8,3
	Var	83	5,7		4,3	2,5	3,4	3	3	2,7	3,4	3	5,7	7,9	8,2		7		6,4			6,4
	Vaucluse	84	6,3		5,6		5,4			5,2		4,8			7,3		7					
CORSE	Corse	20	9,1				8,7		8													

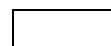
Indice ROCA , bassin du Rhône, étiage 2005

Classes d'indices

Situation de vigilance



Absence d'observation



Situation délicate

Situation préoccupante

ETAT DES RESERVES

- en **Franche-Comté** :

L'état du barrage de Vouglans, sur l'Ain, n'est pas communiqué actuellement par Electricité De France., producteur de ces données.

- en **Bourgogne** :

Imperturbablement, les retenues de la Bourgogne continuent à se vider, les pluies permettant de reconstituer les stocks se faisant quelque peu attendre. On est maintenant nettement en dessous de la moitié des réserves et 30 millions de m³ sont partis le mois dernier pour alimenter les canaux, soutenir les étiages, alimenter les réseaux d'eau potable ou en évaporation. De plus il faut rappeler qu'une retenue ne s'utilise jamais jusqu'à la dernière goutte. Les usages pour lesquels ces retenues ont été créées sont encore garantis par les gestionnaires pour le mois à venir. Les canaux étant pour la majeure partie d'entre eux en chômage à partir de novembre on peut raisonnablement espérer boucler l'année sans encombres.

En octobre, les volumes stockés dans les barrages sont proches de leur minima. Si pour les barrages écrêteurs de crue cette situation est satisfaisante, il n'en est pas de même pour les retenues dont la mission est l'approvisionnement en eau ou pour celles qui doivent alimenter les voies navigables. Dans ces conditions les mesures de restriction d'usage, en particulier la vidange des étangs, ont été prorogées en Côte d'Or (arrêté préfectoral du 26 octobre 2005).

- en **Languedoc-Roussillon** :

Au 1er novembre, les retenues artificielles de la région affichent un taux de remplissage moyen de 46% avec 262 Mm³ sur une capacité totale de 565 Mm³.

Ce taux de remplissage est largement inférieur à la moyenne sur les 8 dernières années.

Il s'explique en grande partie par la vidange de la retenue de Naussac (190 Mm³), vidangée en raison de travaux. D'autre part, certains barrages ont été fortement sollicités au cours de l'été pour assurer un soutien d'étiage aux cours d'eau qui ont connu une sécheresse sévère sur certains bassins.

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
%	55	62	70	64		40	57	46

- en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** :

Le niveau du barrage de Serre-Ponçon sur la Durance, se stabilise en septembre mais toujours sous la courbe des valeurs moyennes 1987-2004.

Barrage de Saint Cassien sur la Siagne : le niveau de la réserve est remonté de façon spectaculaire en septembre de façon à dépasser à nouveau la courbe des valeurs moyennes 1987-2004.

Barrage de Sainte Croix, sur le Verdon : le niveau remonte légèrement durant le mois de septembre se rapprochant de celui des valeurs moyennes 1987-2004.

Le niveau du barrage du Castillon, sur le Verdon, ayant légèrement augmenté en septembre, suit la courbe des valeurs moyennes 1987-2004, les trois courbes des valeurs maximales, moyennes et minimales étant très proches les unes des autres sur la période allant de juin à octobre.

L'information n'a pas été communiquée pour le mois d'octobre.

SUIVI DE LA SECHERESSE ET MESURES PRISES DANS LES REGIONS ET DÉPARTEMENTS

Mesures prises par les départements (voir tableau du 8 novembre)

Sur les 28 départements tout ou partie dans le bassin Rhône-Méditerranée :

Dix départements ont un **arrêté cadre** pris sur le bassin lui-même. La Franche-Comté a adopté, pour sa part, un plan d'action sécheresse régional.

Depuis le mois d'avril 2005, **48 arrêtés sécheresse (vigilance, limitation et interdiction des usages de l'eau)** ont été pris et concernent **17 départements** :

- Vaucluse, le 15 avril,	- Ardèche, le 22 juillet, niveau 2,
- Ardèche, le 19 avril, de niveau 1,	- Bouches du Rhône, le 22 juillet, niveau 2,
- Drôme, le 21 avril,	- Lozère, le 25 juillet, niveau 2,
- Alpes de Haute Provence, le 17 juin, de niveau 1,	- Hautes Alpes, le 27 juillet, niveau 2,
- Hérault le 20 juin, de niveau 1,	- Gard, le 28 juillet, niveau 3,
- Côte d'Or, les 21 et 23 juin, de niveaux 1 et 2,	- Aude, le 29 juillet, niveau 2
- Ain, le 23 juin, de niveaux 1 et 3,	- Alpes de Haute Provence, le 29 juillet, niveaux 1 et 2,
- Vaucluse, le 24 juin, de niveaux 1 et 2,	- Var, le 1 ^{er} août, niveau 2,
- Gard, le 27 juin, de niveau 1,	- Hautes Alpes, le 3 août, niveau 2,
- Ardèche, le 27 juin, de niveaux 1 et 2,	- Ardèche, le 5 août, niveaux 1 et 2
- Var, le 28 juin, de niveau 2,	- Lozère, le 8 août, niveau 2 et 3,
- Drôme, le 30 juin, de niveau 1,	- Hérault, le 8 août, niveau 2,
- Rhône, le 30 juin, de niveau 2,	- Ain, le 10 août, de niveaux 1 à 3,
- Isère le 5 juillet, de niveaux 1 et 2,	- Loire, le 10 août, de niveau 2,
- Lozère, le 6 juillet, de niveaux 1 et 2,	- Côte d'Or, le 11 août, niveaux 1 et 2,
- Alpes de Haute Provence, le 6 juillet, de niveau 2,	- Saône et Loire, le 12 août, niveau 1,
- Gard, le 12 juillet, de niveau 2,	- Vaucluse, le 24 août, niveaux 1 et 2,
- Hautes-Alpes, le 13 juillet, de niveau 2,	- Loire, le 24 août, de niveau 2,
- Côte d'Or, le 13 juillet, de niveau 1	- Hautes-Alpes, le 25 août, niveau 2,
- Ardèche, le 13 juillet,	- Côte d'Or, le 25 août, niveaux 1 et 2,
- Ain, le 18 juillet, de niveaux 1 à 3,	- Gard, le 25 août, niveau 3,
- Drôme, le 19 juillet, niveaux 1 et 2,	- Lozère, le 8 septembre, levée de toutes les mesures,
- Var, le 19 juillet, niveau 2,	- Var, le 15 septembre, retour à une situation de vigilance,
- Côte d'Or, le 20 juillet, de niveaux 1 et 2,	- Aude, le 18 octobre, levée de toutes les mesures,
- Rhône, le 21 juillet, niveau 3,	- Côte d'Or, le 26 octobre, prorogation AP du 25 août .

Arrêtés sécheresse 2004-2005 - Situation au 8 novembre 2005

Région	Département	Arrêté de limitation d'usages 2004	Arrêté-cadre inter annuel	Réunions sécheresse récentes	Arrêtés de limitation d'usages 2005	Niveau de limitation provisoire des usages de l'eau et délimitation géographique	ROCA activé	Durée d'application	Commentaires
		Date de l'Arrêté			Date de l'Arrêté				
Champagne-Ardenne	Haute Marne - 52	7 juillet 2004	[Seine-Normandie : 7 juillet 2004]				oui		
Lorraine	Vosges - 88		[Rhin-Meuse : 5 août 2004] Arrêté cadre interdépartemental sur la Meuse et la Moselle]				oui		
Bourgogne (Bassin Rhône-Méditerranée)	Côte d'Or - 21	19 avril 2004 25 juin 2004 23 juillet 2004	10 mai 2005	Réunion le 02/08/2005	21 juin 2005 23 juin 2005		oui	30 novembre 2005	
					13 juillet 2005	Niveau 1 pour les BV : Tille amont, Ignon, Venelle, Norges, Tille aval, Vouge, Bouzaire, Lauve, Rhoin, Meuzin, Ouche aval			
					20 juillet 2005	Niveau 1 pour les BV : Saône (1), Tille amont Ignon Venelle (2), Norges Tille aval (5), Bièvre (6b), Sans Fond (6t), Dheune avant Dheune (8), Ouche amont Suzon Vandenesse (9), Ouche aval (9 b) Niveau 2 pour les BV : Vouge (6), Bouzaize Lauve Rhoin Meuzin (7) Sur l'ensemble du département, mesures générales de restriction prévues à l'article 4.2 de l'Arrêté cadre			
					11 août 2005	Niveau 1 pour les BV : Saône (1), Bièvre (6b), Sans Fond (6t), Ouche amont Suzon Vandenesse (9), Ouche aval (9b) Niveau 2 pour les BV : Tille amont Ignon Venelle (2), Norges Tille aval (5), Vouge (6), Bouzaize Lauve Rhoin Meuzin (7), Dheune avant Dheune (8),			
					25 août 2005	Niveau 1 pour les BV : Saône (1), Vingeanne (3), Bèze-Albane (4), Bièvre (6b), Sans Fond (6t), Ouche amont Suzon Vandenesse (9), Ouche aval (9b) Niveau 2 pour les BV : Tille amont Ignon Venelle (2), Norges Tille aval (5), Vouge (6), Bouzaize Lauve Rhoin Meuzin (7), Dheune avant Dheune (8),			

Bulletin de situation hydrologique en Rhône-Méditerranée

Bourgogne (suite)	Côte d'Or - 21 (suite)				26 octobre 2005	Prorogation de l'arrêté du 26 août 2005		30 novembre 2005	
	Saône et Loire - 71	13 août 2004	2 juillet 2004		12 août 2005	Niveau 1 sur l'ensemble du département (Niveau 2 sur 4 bv sur Loire-Bretagne)	oui		Réunion de cellule sécheresse programmée le 12 août 2005
Franche-Comté	Doubs - 25		Plan régional d'action sécheresse 28 juin 2004				non		
	Jura - 39						non		
	Haute Saône - 70						non		
	Territoire Belfort - 90						non		

Rhône-Alpes	Ain - 01	21 juin 2004	24 mai 2004		23 juin 2005	Niveau 1 et niveau 3 à l'ouest du département (Secteur Bresse-Dombes)	non	15 septembre 2005		
					18 juillet 2005	Niveau 1 Reyssouze aval et Veyle aval Niveau 2 Solnan, Reyssouze amont, Albarine, Oignin, Toison Niveau 3 Sevron, Veyle amont, Chalaron, Furans amont, Seran, Allondon, Suran				
					10 août 2005	Niveaux 1 à 3 selon les bassins				
	Ardèche – 07	2 juillet 2004 23 juillet 2004	En préparation Prévu en 2006		Comité sécheresse le 27 juin 2005	19 avril 2005	Niveau 1 sur les communes des bassins versants de l'Ouvèze et de l'Ardèche	oui	30 septembre 2005	Au moins un arrêté par an depuis 1996. Arrêté du 6 septembre 2005 concernant uniquement le bassin Loire-Bretagne
						27 juin 2005	Niveau 2 sur les bv Cance, Ay, Doux, Dunière, Glueyre, Ouvèze, Glueyre, Beaume et Drobie, Ligne		30 septembre 2005	
						13 juillet 2005	Adaptation des mesures pour les agriculteurs ayant une démarche de gestion quantitative		30 septembre 2005	
						22 juillet 2005	Renforcement des mesures usages AEP et irrigation agricole Niveau 2 sur les bv Cance, Ay, Doux, Dunière, Glueyre, Ouvèze, Glueyre, Beaume et Drobie, Ligne		30 septembre 2005	

Bulletin de situation hydrologique en Rhône-Méditerranée

Rhône-Alpes (suite)	Ardèche – 07 (suite)				5 août 2005	<p>Niveau 1 pour tout le département pour usages piscines</p> <p>Usage agricole</p> <p>Niveau 2 maintenu sur BV : Ay, Doux, Dunière, Ouvèze, Beaume et Drobie, Ligne</p> <p>Niveau 2 sur bassin de Eyrieux</p> <p>Niveau 2 renforcé sur les BV de la Cance et de la Gluyère</p> <p>Niveau 1 sur secteur Rhône</p> <p>Renforcement restriction usage AEP sur ensemble département</p> <p>Restriction sur le bassin de l'Heyrieux</p>		30 septembre 2005	
Rhône-Alpes (suite)	Drôme - 26	15 juillet 2004 29 juillet 2004	13 juillet 2004	Comité sécheresse du 15 avril 2005	21 avril 2005	Instauration du niveau de vigilance sécheresse	oui	Selon l'évolution de la situation - levé -	
					30 juin 2005	Niveau 1 sur bassin de la Drôme, Roubion Jabron, Sud Drôme et plaine de Valence		30 août 2005	
					19 juillet 2005	Niveau 1 sur Nord Drôme et Vercors Niveau 2 sur bassin de la Drôme, Roubion Jabron, Sud Drôme et plaine de Valence		19 septembre 2005	
	Isère - 38	8 juillet 2004 26 juillet 2004 5 août 2004	Prévu en 2005	Comité vigilance le 14 juin 2005	5 juillet 2005	Niveau 1 sur l'ensemble du département Niveau 2 sur 6 secteurs au sud-ouest du département	oui	5 septembre 2005	
	Loire - 42		En cours de préparation Prévu en 2006		10 août 2005	Niveau 2 sur l'ensemble du département	oui	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique - levé -	
					24 août 2005	Niveau 2 sur l'ensemble du département mesures complémentaires			
	Rhône - 69	26 juillet 2004	26 juillet 2004	Comité sécheresse du 20 juillet 2005	30 juin 2005	Niveau 2 sur les secteurs Monts du Lyonnais, monts du Beaujolais, massif du Pilat.	oui	30 septembre 2005	
					21 juillet 2005	Niveau 3 sur les secteurs Monts du Lyonnais, monts du Beaujolais, massif du Pilat.			
	Savoie - 73	30 juillet 2004					non		
	Haute Savoie - 74	oui	Dispositif sécheresse 2004 sera poursuivi en 2005	Comité sécheresse du 20 avril 2005			oui		

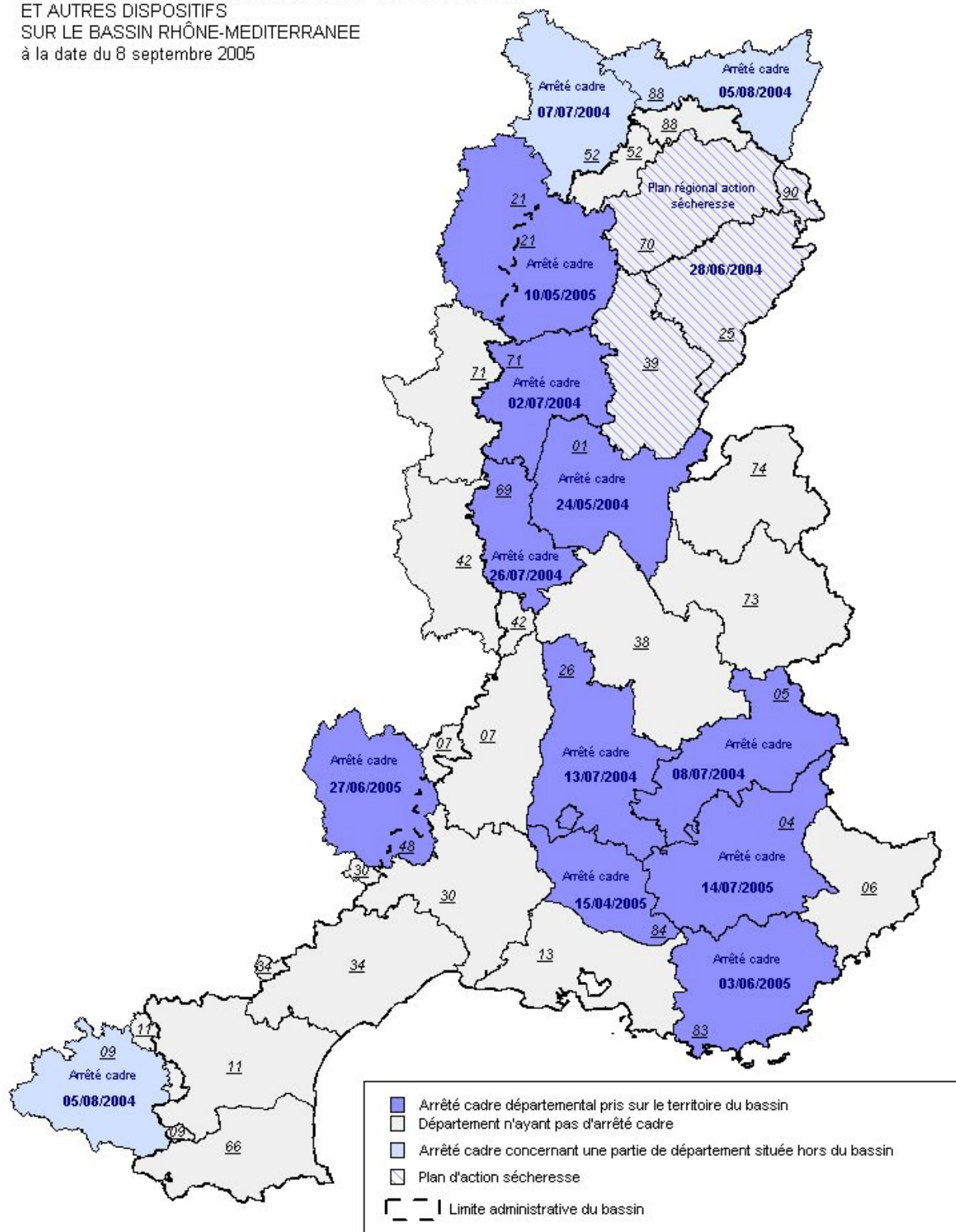
Bulletin de situation hydrologique en Rhône-Méditerranée

Languedoc-Roussillon Comité régional sécheresse le 12 mai 2005	Aude - 11				29 juillet 2005	Niveau 2 sur les affluents rive droite de l'Aube et de l'Orbieu Affluents rive gauche de l'Aude Fleuve côtier « la Berre»	oui	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique - levé -	Bassin AG : Projet d'arrêté en cours sur le système « montagne noire » (Frequel et ses affluents)	
					18 octobre 2005	Levée de toutes les mesures de limitation des usages de l'eau				
	Gard - 30		Plan d'action en préparation	Cellule sécheresse le 25 avril 2005, le 24 juin, le 11 juillet, le 27 juillet, le 10 août, le 23 août, e 6 septembre ... Une dizaine de réunions	24 juin 2005	Limitation des usages de l'eau non prioritaires. Déclinaison au niveau des collectivités	oui	Levé le 26 septembre		
					12 juillet 2005	Niveau 2 pour les bv du Vidourle, de la Cèze et des Gardons				
					28 juillet 2005	Niveau 3 pour les BV du Vidourle, de la Cèze, des Gardons, de l'Hérault et de la Dourbie				
						25 août 2005	Niveau 3 pour les BV du Vidourle, de la Cèze, des Gardons, de l'Hérault, de la Dourbie et du karst de l'Urgonien (sources de résurgence du Gardon)			
	Hérault - 34		Arrêté cadre en préparation pour 2006	Cellule sécheresse le 16 juin 2005, le 6 juillet, le 20 juillet	20 juin 2005	Niveau 1 sur tout le département. Interdiction d'arrosage des espaces verts, dont golfs et vignes. Interdiction de lavage des voitures et voiries. Limitation des consommations industrielles et commerciales.	oui	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique - levé -		
				5 août	8 août 2005	Niveau 2 pour 65 communes (interdiction totale d'arrosage tous terrains publics et sportifs). Possibilité de renforcement par arrêté municipal.		Fonction de l'évolution de la situation hydrologique - levé -		
	Lozère - 48		27 juin 2005	Cellule sécheresse le 6 juillet 2005	25 juillet 2005	Niveau 2 sur le Chassezac et les Gardons cévenols	oui	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique - levé -		
					8 août 2005	Niveau 2 sur les Gardons cévenols Niveau 3 sur le Chassezac				
				8 septembre 2005	Levée de toutes les mesures en vigueur sur l'ensemble des bassins versants du département					
Pyrénées Orientales - 66										

Bulletin de situation hydrologique en Rhône-Méditerranée

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute Provence - 04	28 juillet 2004 (1er niveau) + campagne d'information Levée envisagée le 15 /09/04	Plan 2004 révisé par arrêté-cadre du 14 juin 2005	Comité sécheresse les 29 mars, 20 avril et 6 juillet 2005	17 juin 2005	oui	Retour à la normale sous avis comité spécifique / 30 septembre 2005	Vigilance sur les autres secteurs		
					6 juillet 2005					
					29 juillet 2005				Niveau 1 sur le département Niveau 2 sur Calavon	
	Hautes Alpes - 05	12 juillet 2004 (1er niveau) Levée envisagée fin sept 04	Plan arrêté le 1er juillet 2004 en cours de révision suite réunion du comité sécheresse du 23 mars 2005 et 18 mai 2005	Comité sécheresse le 23 mars et 18 mai 2005	13 juillet 2005	oui	30 septembre 2005	Appel à la vigilance par voie de presse		
					27 juillet 2005				Niveau 2 sur les bassins de l'Eygues et de l'Oule	
					3 août 2005				Niveau 2 sur les bassins de l'Eygues, de l'Oule et du Buëch	
					25 août 2005				Niveau 2 sur les bassins de l'Eygues, de l'Oule, du Buëch et du Drac gapençais	
	Alpes Maritimes - 06			Groupe travail interadministratif le 27 juillet		oui				
	Comité régional sécheresse les 8 avril, 14 mars et 8 juin	Bouches du Rhône - 13	Communiqué de presse du 13 juillet 2004	Plan sécheresse en cours d'élaboration	Comité sécheresse le 13 mai, le 28 juin et le 8 août 2005	22 juillet 2005	Niveau 2 sur le secteur Touloubre amont	oui	15 septembre 2005	Plan sécheresse en cours de discussion Vigilance
	Préparation d'un Plan régional Sécheresse pour 2006	Var - 83	6 août 2004 Levée non envisagée avant fin septembre	Arrêté cadre du 3 juin 2005	Commission départementale de l'eau des 20 avril et 29 juillet 2005	28 juin 2005	oui	Retour à la normale sous avis MISE / 30 septembre 2005	Sauf agriculture dépendant du Canal de Provence (Brge de Ste CROIX bien approvisionné)	
19 juillet 2005						Niveau 2 sur 2 secteurs (Argens, Verdon)				
1 ^{er} août 2005						Niveau 2 sur tout le département				
15 septembre 2005						Retour en situation de vigilance				
Vaucluse - 84	19 juillet 2004 (1er niveau)	Arrêté cadre du 15 avril 2005	Comité sécheresse du 23 juin	15 avril 2005	oui	Retour à la normale sous avis comité spécifique / 30 septembre 2005	Exclus de l'alerte le Rhône et sa nappe, les aménagements hydraulique de la Durance et du Verdon,			
				24 juin 2005				Niveau 1 sur BV du Lez, Aygues et Ouvèze, Sud-Ouest Mont Ventoux et Nesques Niveau 2 sur BV Sud-Luberon et Calavon		
				24 août 2005				Niveau 1 sur BV du Lez, Aygues et Ouvèze, Sud-Ouest Mont Ventoux, Nesques, Sorgues (Fontaine de Vaucluse) et Meyne (ville d'Orange) Niveau 2 sur BV Sud-Luberon et Calavon		

SECHERESSE :
 ARRETES CADRE DEPARTEMENTAUX EN VIGUEUR EN 2005
 ET AUTRES DISPOSITIFS
 SUR LE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE
 à la date du 8 septembre 2005



Délégation de bassin Rhône-Méditerranée - DIREN Rhône-Alpes - 8 septembre 2005

SECHERESSE :

Arrêtés préfectoraux de LIMITATION DES USAGES DE L'EAU adoptés en 2005 sur le bassin Rhône-Méditerranée et en vigueur à la date du 8 novembre 2005

